

SÉANCE AJOURNEMENT DU 8 MARS 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mercredi 8 mars 2017 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Jeannot Marquis Clément Gauthier Julien Ouellet Marcel Gauthier Johanne Thibault
Mme la conseillère	
ABSENTE :	Josée Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h29 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2017-38

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joahanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Liste à transmettre à la MRC de La Matanie vente pour non-paiements des taxes;
Varia A) Demande service d'égout et aqueduc nouvelle maison 6^e Rang Ouest-
autorisation- demander au service d'ingénierie de la MRC de La Matanie pour
déterminer la possibilité de raccordement et évaluer les couts des travaux;
 B) Dossier René Fournier;
- 4) Période de questions;
- 5) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-39

LISTE À TRANSMETTRE À LA MRC DE LA MATANIE VENTE POUR NON-PAIEMENTS DES TAXES

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière a dressé en mars 2017 un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Adelme de procéder à la vente par enchère publique des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

QUE le préambule mentionné ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de Matane pour la vente par enchères publiques de l'immeuble portant le numéro de matricule 1908-28-9845, 1403-59-5002, 1709-93-1641 et 1809-02-7148.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-40

**DEMANDE SERVICE D'ÉGOUT ET AQUEDUC NOUVELLE MAISON 6^E RANG OUEST
AUTORISATION-DEMANDER AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA
MATANIE POUR DÉTERMINER LA POSSIBILITÉ DE RACCORDEMENT ET
ÉVALUER LES COÛTS DES TRAVAUX**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis de refuser la demande à madame Jeanne-Mance Bernier pour la demande des services d'égout et d'aqueduc pour le projet de construction d'une nouvelle maison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

<i>Le maire discute du dossier d'employer de monsieur René Fournier, les membres du conseil veulent le rencontrer le 17 mars prochain à 19h</i>

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2017-41

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis, et résolu :

DE lever la séance d'ajournement du 8 mars 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Anick Hudon d.g. et sec.-très.